



N°2025-51

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Mercredi 18 Juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de juin à dix-neuf heures se sont réunis, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 12 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	33

Nombre de conseillers présent(s) : ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, FAYOT Michel, FERRAND Benoît, GANDON Francis, GAUTIER Éric, GUYON Loïc, HACHANI Yohann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, MARGERI Marielle, PARENTHOEN Yannick, PECHARD Katia, PICHON Laetitia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir : 5 (BLANCHIN Jacques donne pouvoir à BERGERET Pierre, BOULAY Christine donne pouvoir à JELEFF Michèle, CUZIN Sandrine donne pouvoir à KALITA Matthieu, CONTREL Nathalie donne pouvoir à SCHUTZ Claire, DE UFFREDI Sabrina donne pouvoir à JANNIN Pierrick)

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 2 (JOURDAN Milouda, MONTOYA Marc-Antoine)

Le secrétariat a été assuré par : BOURGOGNON Henri

Objet : Convention d'objectifs 2025-2026 entre la Ville de Tassin la Demi-Lune et le Centre social de l'Orangerie
--

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu la délibération D2025-23 du 16 avril 2025 accordant une subvention au Centre Social de l'Orangerie une subvention supérieure à 23 000 € ;

Accusé de réception en préfecture 069-216902445-20250625-2025-51-DE Date de réception préfecture : 25/06/2025

Vu l'avis favorable de la Commission Solidarité, Famille, Enfance, Scolaire du 2 juin 2025 ;

Considérant le rôle essentiel joué par le Centre social de l'Orangerie dans l'animation de la vie sociale à Tassin la Demi-Lune ;

Considérant l'évolution du projet du Centre social dans un contexte de transition stratégique pour les années 2025 et 2026 ;

Considérant la nécessité d'encadrer les engagements respectifs de la Ville et de l'association par une convention d'objectifs et de moyens ;

Considérant la volonté municipale de garantir un partenariat fondé sur la transparence financière, la cohérence avec les orientations sociales locales, et le maintien d'un dialogue de gestion structuré avec les autres financeurs publics ;

Compte tenu des observations ;

Le Conseil Municipal :

- 1) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonctions à signer la convention d'objectifs et de moyens 2025-2026 avec l'association Centre social de l'Orangerie ;
- 2) **PRECISE** que cette convention fixe les engagements de l'association en matière d'actions sociales, éducatives et culturelles, ainsi que les modalités d'accompagnement financier et logistique apportées par la Ville ;
- 3) **DIT** que les crédits nécessaires à l'exécution de cette convention sont inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré : **à l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 18 juin 2025

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le :


Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune


BOURGOGNON Henri
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20250625-2025-51-DE
Date de réception préfecture : 25/06/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20250625-2025-51-DE
Date de réception préfecture : 25/06/2025

République Française – Département du Rhône
Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire – Ville de Tassin la Demi-Lune – Hôtel de ville
Place Hippolyte Péragut - BP 58 – 69812 TASSIN CEDEX
Tél. 04 72 59 22 11 – Fax. 04 72 59 22 46